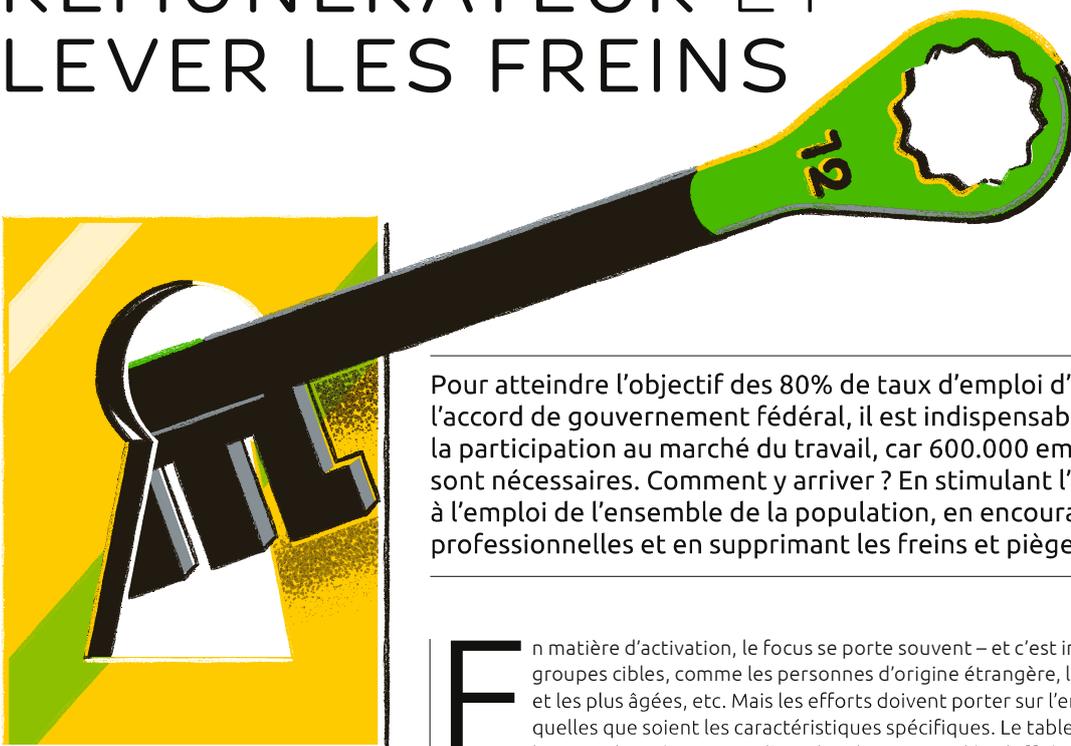


# RENDRE LE TRAVAIL RÉMUNÉRATEUR ET LEVER LES FREINS



Pour atteindre l'objectif des 80% de taux d'emploi d'ici 2030 fixé dans l'accord de gouvernement fédéral, il est indispensable d'augmenter la participation au marché du travail, car 600.000 emplois supplémentaires sont nécessaires. Comment y arriver ? En stimulant l'emploi ou le retour à l'emploi de l'ensemble de la population, en encourageant les transitions professionnelles et en supprimant les freins et pièges à l'emploi.

**LA RIGIDITÉ DE NOTRE DROIT DU TRAVAIL ET CELLE DU MARCHÉ DU TRAVAIL SONT UN FREIN DANS L'OBJECTIF DES 80%**

**E**n matière d'activation, le focus se porte souvent – et c'est important – sur certains groupes cibles, comme les personnes d'origine étrangère, les personnes plus jeunes et les plus âgées, etc. Mais les efforts doivent porter sur l'ensemble de la population, quelles que soient les caractéristiques spécifiques. Le tableau ci-dessous, publié par le Conseil supérieur pour l'Emploi, donne une idée chiffrée des efforts à fournir dans différents sous-indicateurs pour atteindre les 80% de taux d'emploi.

## Sous-objectifs cohérents avec un taux d'emploi de 80 %<sup>1</sup>

	2010	2019	Objectif 2030	Différence 2030-2019 (en p.p.)	Personnes supplémentaires employées, '000	Personnes supplémentaires employées, %	Part de la population
Femme	61,6%	66,5%	78,0%	11,5	383	60%	50%
Homme	73,5%	74,5%	82,0%	7,5	252	40%	50%
Pers. peu qualifiée	48,4%	46,3%	58,4%	12,1	88	14%	11%
Pers. moyennement qualifiée	69,1%	69,8%	77,5%	7,7	223	35%	43%
Pers. hautement qualifiée	81,9%	83,8%	87,3%	3,5	109	17%	46%
Pays d'origine							
UE	68,8%	71,8%	81,0%	9,2	541	85%	88%
Hors UE	65,1%	70,2%	79,2%	9,0	52	8%	9%
Hors UE	40,7%	44,2%	58,3%	14,1	36	6%	4%
20-24 ans	44,0%	42,3%	60,3%	18,0	130	20%	11%
25-54 ans	80,0%	80,8%	86,8%	6,0	271	43%	67%
55-64 ans	37,3%	52,1%	68,8%	16,7%	249	39%	22%
<b>Total</b>	<b>67,6%</b>	<b>70,5%</b>	<b>80,0%</b>	<b>9,5</b>	<b>636</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Eurostat, calculs Conseil supérieur pour l'emploi

L'activation de la main-d'œuvre disponible est donc un des éléments-clés dans ce défi. On pense souvent directement aux chômeurs (plus de 300.000), en ce compris ceux de longue durée, qui sont plus éloignés du marché du travail. Mais à côté de cette réserve de main-d'œuvre, somme toute limitée – notamment si l'on regarde la situation par Région –, notre pays est confronté à un grand nombre d'inactifs. Un quart de la population âgée de 20 à 64 ans est inactive, face à 1/5 en moyenne dans l'Union européenne et 1/6 par exemple au Danemark.

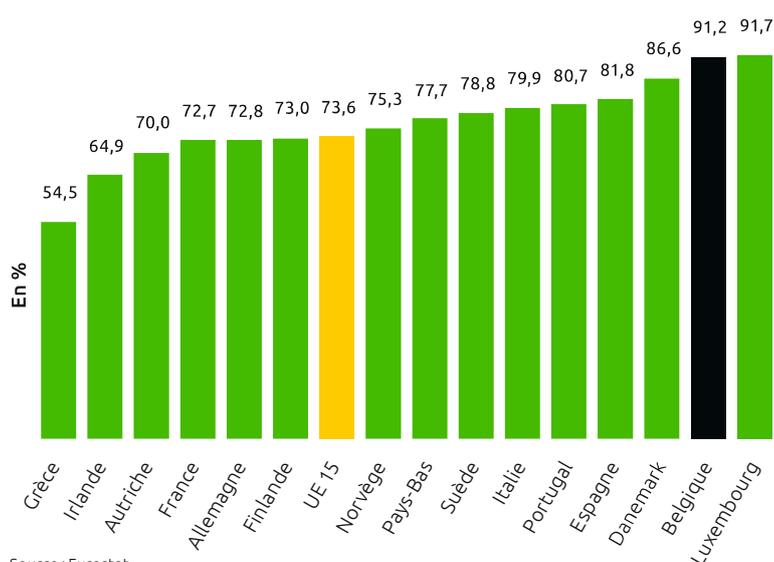
Au total, au sein de la population âgée de 20 à 64 ans, on compte plus de 1,6 million de personnes inactives. Parmi cette proportion, l'on retrouve un nombre élevé de plus de 450.000 malades de longue durée (ou invalides), dont on observe ces dernières années une évolution à la hausse. Ces transferts du chômage vers l'invalidité trouvent leur explication notamment dans une activation plus stricte dans le chômage, alors que cette activation n'existe souvent pas dans les autres régimes.

Au plus longtemps les personnes sont éloignées du marché du travail, au plus difficile est leur retour vers l'emploi. Cela se vérifie tant pour les malades de longue durée que pour les chômeurs de longue durée. Parmi ce grand groupe des inactifs, on retrouve également les étudiants, les mères/pères au foyer, les chômeurs qui ne sont pas demandeurs d'emploi, les personnes en pension anticipée, etc.

## TROP PEU D'INCITANTS DE RETOUR À L'EMPLOI

La réserve de main-d'œuvre est là, mais de nombreux freins entravent le retour à l'emploi. En effet, notre pays se situe parmi ceux où les pièges du chômage<sup>2</sup> sont les plus élevés. Selon les données d'Eurostat, notre pays se place en deuxième position, juste derrière le Luxembourg, avec plus de 91% qui est prélevé lors d'un passage du chômage vers l'emploi pour les personnes ayant un bas salaire (cf. graphique ci-dessous). Cela s'explique notamment par la perte des avantages dont peuvent bénéficier les allocataires lorsqu'ils retournent à l'emploi. On observe également que la différence entre le salaire du travailleur et l'allocation du chômeur est trop faible. Bref, l'emploi n'est pas suffisamment rémunérateur par rapport aux situations de non-emploi. C'est le cas pour le chômage mais également pour l'inactivité.

### Piège du chômage en 2021 (taux de prélèvement sur les bas salaires)



Source : Eurostat

D'autres éléments viennent renforcer ces pièges. C'est le cas de la très faible dégressivité des allocations de chômage et de l'unicité de notre système, qui fait de notre pays un des rares où les allocations de chômage sont illimitées dans le temps. Tous ces éléments se reflètent notamment dans les chiffres relatifs aux dépenses des politiques du marché du travail. Celles-ci ne sont pas assez activatrices dans notre pays (42% actives vs 58% passives<sup>3</sup>).

La FEB plaide pour une réforme de la dégressivité des allocations de chômage et un système simplifié, responsabilisant et activateur. Où il y aurait au maximum deux diminutions/paliers qui seraient plus rapides et significativement plus important(e)s. Où les exceptions sont supprimées sauf si elles contribuent à améliorer l'employabilité. Où les allocations de chômage (niveau fédéral) auraient une durée limitée à 2 ans, au terme de laquelle les régions décident de la manière dont elles continuent à miser sur l'activation ou optent plutôt pour un soutien passif. Un tel modèle devrait permettre une activation sur mesure via les entités fédérées.

## ... ET DE MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Notre marché du travail est caractérisé par une très faible mobilité sur le marché du travail. Les transitions du chômage et de l'inactivité vers l'emploi sont bien moins élevées que dans les autres pays. Des pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark font nettement mieux que la Belgique et que la France. En Belgique, les personnes ont tendance à rester dans le même statut, ce qui s'explique par la protection élevée des « insiders » (personnes en emploi) par rapport aux « outsiders ». La rigidité de notre droit du travail qui mise principalement sur la protection (rigidité du droit du licenciement, manque de flexibilité) et celle du marché du travail (coût salarial élevé) constituent des freins importants aux transitions et ne facilitent pas le retour à l'emploi des chômeurs et des inactifs. Les pièges du chômage et de l'inactivité influencent également négativement la mobilité vers l'emploi. □

- 1 Simulation basée sur un rattrapage de 59% pour les femmes et de 45% pour les hommes par rapport à l'entreprise la plus performante.
- 2 Le 'piège du chômage' correspond au pourcentage de la rémunération brute (après le passage d'une période de chômage vers un nouvel emploi) qui est 'perdu' par suite des effets combinés de la perte des allocations liées au chômage et de l'accroissement des taux d'imposition et de cotisations sociales. (Eurostat)
- 3 Soutien actif : dépenses liées à la formation dans le cadre de la réorientation professionnelle. Soutien passif : dépenses liées aux prestations dues à l'incapacité de travail ou à la retraite anticipée.